



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles, MARE/A2/CF

Objet : Avis du CC EOS/PelAC sur l'impact des développements des énergies renouvelables offshore sur la pêche commerciale

Cher Monsieur Brouckaert, cher Monsieur O'Donoghue,

Je vous remercie vivement pour votre lettre du 3 juin 2025. J'apprécie beaucoup tout le travail accompli par le Comité Consultatif pour les Eaux Océaniques Septentrionales (CC EOS) et le Comité consultatif pour les pélagiques (PelAC) sur la question importante de la coexistence entre les secteurs en mer et la planification de l'espace maritime.

Quelques jours après avoir reçu votre avis, le 5 juin 2025, la Commission a présenté le **Pacte européen pour les océans**. Ce pacte est une initiative européenne qui rassemble les politiques océaniques européennes dans un cadre unique et cohérent, apportant ainsi des avantages directs pour la protection des océans et de leurs écosystèmes, les communautés côtières et l'économie dans son ensemble.

Le pacte vise à adopter une approche holistique, en encourageant la collaboration entre les États membres de l'UE, les régions et les parties prenantes, notamment les pêcheurs, les autres professionnels de l'économie bleue, les innovateurs, les investisseurs, les scientifiques et la société civile. Il définit une série d'actions phares pour les années à venir. Il garantit la cohérence et l'harmonisation en réunissant toutes les politiques liées aux océans - énumérées dans l'annexe du pacte pour les océans - telles que la politique commune de la pêche, la stratégie pour la résilience de l'eau ou le plan d'action ambitieux pour le milieu marin, dans le cadre d'une approche unifiée.

Le plan d'action ambitieux pour le milieu marin fait partie du paquet «Pêche et océans 2023», dont l'objectif était de **trouver un terrain d'entente entre les politiques de la pêche, de l'environnement et de l'énergie**, en travaillant ensemble pour ouvrir la voie à **un secteur de la pêche plus durable et plus résilient**. La Commission reste donc déterminée à collaborer avec les autorités des États membres, les pêcheurs et les autres parties prenantes afin de mettre en œuvre des solutions pour rendre

M. E. Brouckaert
Président du CC EOS
emiel.brouckaert@rederscentrale.be Crofton
Road c/o BIM Dun Laoghaire Co. Dublin
A96 E5A0
Irlande

M. Sean O'Donoghue
Président du PelAC
sean@kfo.ie
Louis Braillelaan 80
2719 EK Zoetermeer
Pays-Bas

pêcheries plus résilientes et durables ; et atteindre nos objectifs et engagements environnementaux au niveau européen et mondial.

La mise en œuvre du Pacte pour les océans a commencé, notamment avec la proposition législative relative à une **loi sur les océans** en 2026. La loi sur les océans s'appuiera sur l'évaluation et la révision en cours de la directive **sur la planification de l'espace maritime (PEM)**, qui renforcera la coordination intersectorielle et la gestion des bassins maritimes.

Dans ce contexte, plusieurs consultations ont lieu et auront lieu l'année prochaine. Par exemple, un **dialogue sur la mise en œuvre de la directive PSMA** a été organisé le 1er juillet 2025 ⁽¹⁾. Il a porté sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures existantes, ainsi que sur les défis et les opportunités liés à la PSMA afin d'aider l'UE à identifier les goulets d'étranglement, les domaines à simplifier et les meilleures pratiques. Les représentants du secteur de la pêche ont participé activement à ce dialogue. Un résumé des conclusions du dialogue est publié sur la page dédiée de la Commission ⁽¹⁾.

Je prends bonne note de **vos recommandations** et, comme vous l'avez vu, le pacte pour les océans aborde déjà bon nombre de vos points. Je tiens à vous assurer que mes services, en collaboration avec d'autres services de la Commission (par exemple ENV, ENER, EMPL), travaillent en étroite collaboration sur ces questions. Vous avez mentionné **l'avis du CIEM** sur «les incidences économiques, sociales et écologiques des parcs éoliens offshore et des parcs éoliens offshore flottants sur la pêche dans la mer Baltique, les mers celtiques et la mer du Nord au sens large». Cette demande d'avis a été élaborée par MARE, notamment pour répondre aux **conclusions de la Cour des comptes européenne** que vous mentionnez également dans votre lettre. Nous poursuivrons notre collaboration avec le CIEM et d'autres organisations régionales (par exemple, la Coopération énergétique de la mer du Nord ⁽²⁾ et l'Initiative du bassin de la mer du Nord élargie ⁽³⁾).

En outre, la Commission procède actuellement à une **analyse approfondie de l'évolution du potentiel de création d'emplois, des tendances en matière d'emploi et des compétences requises** dans le domaine des énergies renouvelables en mer. Cette analyse porte également sur d'autres implications socio-économiques du développement des énergies renouvelables en mer, telles que l'approvisionnement énergétique, les prix de l'énergie et les effets distributifs, y compris aux niveaux sectoriel et régional, en mettant l'accent sur le secteur de la pêche. Les résultats de cette analyse seront publiés par la Commission d'ici la fin de l'année.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle (MARE-AC@ec.europa.eu).

Cordialement,

Kestutis SADAUSKAS
p.o. Charlina VITCHEVA

(1) https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/events/implementation-dialogue-implementation-maritime-spatial-planning-directive-commissioner-costas-kadis-2025-07-01_en

(2) https://energy.ec.europa.eu/topics/infrastructure/high-level-groups/north-seas-energy-cooperation_en

(3) <https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/news/new-milestone-greater-north-sea-initiative>

Cc : mo.mathies@nwwac.ie
m.barbosa@pelagic-ac.org